

Exercice 2024 Rapport sur les orientations budgétaires

Introduction au Débat d'Orientation Budgétaire

Depuis le début de ce mandat, l'évaluation des recettes et des dépenses est difficile à réaliser tant les situations nationale et internationale sont mouvantes et peu prévisibles. La guerre en Ukraine, les tensions en Afrique et en Asie, la hausse des coûts de l'énergie, la fluctuation monétaire, l'inflation, le renchérissement des frais financiers et des assurances, les décisions de l'Etat en matière de rémunération des agents de la fonction publique territoriale ou de transition énergétique pèsent fortement sur les équilibres budgétaires. Souvent peu compensés, les transferts de compétence alourdissent la charge des communes sans alléger pour autant le déficit de l'Etat.

Dans ce contexte inflationniste, nombre de collectivités territoriales seront contraintes à équilibrer leur budget par une hausse de taux d'imposition, par une réduction de l'offre de service ou par la suppression de poste dans leurs effectifs.

La commune, grâce à une gestion saine de ses finances engagée depuis plusieurs années, gardera, quant à elle, le cap d'une approche budgétaire prudente qui permet de ne pas alourdir sa fiscalité et de maintenir son offre de services tout en poursuivant la réalisation des projets d'investissements actés.

1. Contexte national

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêts.

En 2024, la croissance serait de 1.4 % (contre 1 % en 2023), un rythme proche de la tendance à long terme de l'économie française. L'inflation quant à elle diminuerait sensiblement à + 2.6 % (contre 4.9 % en 2023).

Les recettes fiscales nettes seraient en hausse de 17.3 M€ par rapport à la prévision révisée pour 2023, pour s'établir à 349.4 M€.

Les *équilibres budgétaires* s'établissent de la manière suivante pour 2024.

Compte tenu du PIB et de l'inflation, le déficit de l'Etat atteindrait 144.5 milliards (Md€) en 2023 (en baisse de 20 M€). Les dépenses de l'Etat baisseront de 3.6 % par rapport à 2023. La part de la dette publique dans le PIB se stabiliserait à 109.7 %.

S'agissant des collectivités territoriales, les principales dispositions sont les suivantes.

Pour les *dotations*, l'enveloppe de la DGF est augmentée de 213 millions (M€) par rapport à 2023, ce qui devrait permettre à une très grande majorité de communes de voir leur DGF augmenter en 2024.

Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros.

Une compensation par l'Etat (24.7 millions d'euros en 2024) est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues perdront cette ressource.

2. Contexte local

En raison de ces contraintes extérieures économiques, politiques ou géopolitiques, les moyens de l'Etat disponibles pour envisager un accompagnement plus soutenu des collectivités continuent de rester limités, voire d'être réduits.

Par ailleurs, la hausse de la masse salariale, peu compensée, l'évolution de carrière des agents, la hausse des énergies et des assurances, le coût des matières premières vont absorber les maigres augmentations des dotations de l'Etat.

La municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition. Les recettes de fiscalité ne progresseront qu'en raison de l'augmentation des bases décidée par l'Etat dans le cadre de la loi de finances examinée au Parlement.

La situation financière de l'Etat, son déficit et son endettement, n'autorisent pas à penser à un revirement dans la politique d'accompagnement des collectivités territoriales d'ici le vote du budget primitif.

C'est pourquoi le budget devra tenir compte de cet état de fait. Pour autant, la situation financière de la commune reste saine.

L'autofinancement reste consolidé à un niveau moyen estimé de l'ordre de 1.7 millions d'euros, auxquels s'ajouteront les excédents reportés des années antérieures et les nouvelles recettes ou subventions définitivement acquises en cours d'exercice.

Enfin, la commune dispose de réserves, à hauteur de 5 millions d'euros, pour couvrir et financer le programme d'investissement sur l'année 2024 et sur le reste du mandat.

Les orientations budgétaires 2024 continueront à être axées vers l'objectif municipal de sobriété énergétique et de rénovation et modernisation de notre patrimoine.

3. Projet budget 2024 - Budget Annexe « Cellules commerciales »

Résultats 2023 estimés :

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice
Investissement	50 000.00	50 000.00	0,00
Fonctionnement	66 240.00	67 300.00	1060.00
TOTAUX	116 240.00	117 300.00	1060,00

Le projet de budget est prévu excédentaire ; ce qui permet d'alimenter le budget principal de 2 560 €. Le montant des loyers (64 000 €) représente 97 % des recettes de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT - RECETTES						
		Bdg 2020	Bdg 2021	Bdg 2022	Bdg 2023	DOB 2024
Chap. 70	Vente de produits	55 147	59 631	60 819	64 000	64 000
Chap. 74	Dotations et subventions	12 023	5 173	4 171	0	0
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	1 810	1 810	1 750	1 750	1 750
	Recettes de gestion courante	68 980	66 614	66 740	65 750	65 750
	Recettes réelles de fonctionnement	68 980	66 614	66 740	65 750	65 750
Chap. 042	Opér.ordre transfert entre sections					
	Recettes d'ordre	0	0	0	0	0
002	Excédent de fct reporté		1 271			1060
	TOTAL	68 980	67 885	66 740	65 750	66 810

FONCTIONNEMENT - DEPENSES						
		Bdg 2020	Bdg 2021	Bdg 2022	Bdg 2023	DOB 2024
Chap. 011	Charges à caractère général	8 150	8 200	8 200	8 350	8 000
Chap. 65	Autres charges de gestion courante					2 560
	Dépenses de gestion courante	8 150	8 200	8 200	8 350	10 560
Chap. 66	Charges financières	10 830	9 685	8 540	7 400	6 250
	Autres dépenses	10 830	9 685	8 540	7 400	6 250
	Dépenses réelles de fonctionnement	18 980	17 885	16 740	15 750	16 810
Chap. 042	Opér.ordre transfert entre sections	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
	Dépenses d'ordre	50 000				
	TOTAL	68 980	67 885	66 740	65 750	66 810

La **SECTION d'INVESTISSEMENT** s'équilibre à 50 000 €

- Dépenses : remboursement capital des emprunts..... 50 000 €
- Recettes : Dotation aux amortissements..... 50 000 €

L'emprunt se termine en novembre 2029.

4. Projet budget 2024 - Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques »

Résultats 2023 estimés :

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice
Investissement	4 791,50	4 791,50	0,00
Fonctionnement	6 165,00	6 165,00	0,00
TOTAUX	10 956,50	10 956,50	0,00

Le budget est prévu en légère diminution, avec équilibre par l'abondement du budget principal à hauteur de 262 €, en diminution (- 158 €) par rapport à 2023.

La vente d'énergie représente 95 % des recettes réelles.

FONCTIONNEMENT - RECETTES						
		Bdg 2020	Bdg 2021	Bdg 2022	Bdg 2023	DOB 2024
Chap. 70	Vente de produits	5 700	5 700	5 700	5 750	5 700
Chap. 74	Dotations et subventions	1 087	844	684	415	262
	Recettes réelles de fonctionnement	6 787	6 544	6 384	6 165	5 962
002	Excédent de fct reporté		42			
	TOTAL	6 787	6 586	6 384	6 165	5 962

FONCTIONNEMENT - DEPENSES						
		Bdg 2020	Bdg 2021	Bdg 2022	Bdg 2023	DOB 2024
Chap. 011	Charges à caractère général	70	70	70	50	50
Chap. 66	Charges financières	1 925	1 724	1 522	1 323	1 120
	Dépenses réelles de fonctionnement	1 995	1 794	1 592	1 373	1 170
Chap. 042	Opér.ordre transfert entre sections	4 792	4 792	4 792	4 792	4 792
	Dépenses d'ordre	4 792				
	TOTAL	6 787	6 586	6 384	6 165	5 962

La **SECTION d'INVESTISSEMENT** s'équilibre à 4 792 €

- Dépenses : remboursement capital des emprunts..... 4 792 €
- Recettes : Dotation aux amortissements..... 4 792 €

L'emprunt se termine en décembre 2029.

Le budget annexe devient excédentaire en 2026. Les excédents financiers alimenteront le budget principal de façon marginale.

5. Budget principal : Résultats 2023 prévisionnels

Exécution du budget 2023

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice
Investissement	1 244 228,00	1 062 000,00	-182 228,00
Fonctionnement	4 933 513,21	5 678 540,90	745 027,69
TOTAUX	6 177 741,21	6 740 540,90	562 799,69

Estimation du compte financier unique avec reprise du résultat 2023

	Clôture CFU 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat Prévisionnel exercice	Clôture CFU 2023 Prévisionnelle
Investissement	1 763 064,22		-182 228,00	1 580 836,22
Fonctionnement	2 585 229,48		745 027,69	3 330 257,17
TOTAUX	4 348 293,70	0,00	562 799,69	4 911 093,39

Estimation des restes à réaliser

Dépenses	296 831,65
Recettes	305 624,68
Solde	8 793,03

L'excédent de fonctionnement permettra d'envisager un niveau satisfaisant d'autofinancement pour le programme d'investissement 2024.

Les résultats estimés sont susceptibles de varier jusqu'à fin janvier 2024.

6.1 Recettes de fonctionnement

Fiscalité

Après intégration, en 2021, du taux départemental de la taxe foncière sans impact sur la fiscalité des usagers, l'exercice 2024 est prévu sans augmentation des taux d'impôts locaux, afin de ne pas fragiliser le pouvoir d'achat des Plainais.

L'augmentation de produit fiscal 2024 résultera donc uniquement de l'application du coefficient de revalorisation des bases fiscales décidé par le Projet de Loi de Finances de l'Etat. Dans l'attente des annonces gouvernementales et des débats parlementaires, nous considérerons que l'évolution de la part fiscale sera du même ordre que l'inflation annuelle, soit environ 3.8%.

La commune, par délibération du 26 septembre 2023, a instauré la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui s'appliquera à partir de janvier 2024 au taux de 30 %, en plus du taux THRS de 11.77 %, soit un montant global estimé à 870 000 € (+ 200 000 € par rapport à 2023).

Les taxes foncières représentent environ 2,8 M€ soit un peu plus de **50 % des recettes réelles** de fonctionnement de la commune.

Les taxes sur les droits de mutation sont estimées de manière identique au BP 2023, même si les recettes 2023 réellement perçues ont été supérieures, car l'année 2024 devrait être marqué par un ralentissement des cessions immobilières.

La collectivité perçoit depuis 2023, la taxe annuelle sur les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent du parc éolien du banc de Guérande, d'un montant d'environ 200 000 €.

Dotations

Comme indiqué dans les éléments du contexte national, les enveloppes DGF et DSR sont abondées par l'Etat et laissent percevoir une augmentation. Toutefois, compte tenu des incertitudes sur la répartition de ces enveloppes et de l'augmentation des potentiels fiscaux et financiers de la collectivité, les hypothèses privilégiées se veulent très prudentes.

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : budget 2024 identique à 2023 (740 000 €)
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : budget 2024 identique à 2023 (115 000 €)
- Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : budget 2024 identique à 2023 (125 000 €)

Les dotations de l'Etat représentaient en 2023, 980 000 €, soit **18% des recettes réelles** de fonctionnement.

Recettes propres

Pour 2024, les principales recettes relevant de la collectivité sont estimées de la manière suivante, au même niveau que l'année 2023.

- Restaurant scolaire 135 000 €
- Remboursements de frais (CCAS, agglo, budgets annexes)..... 110 000 €
- Redevance (domaine public, cabinet médical, marché) 45 000 €
- Locations (pêcheur, studios, salles) 25 000 €
- Funéraire 7 000 €
- Médiathèque..... 2 000 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES

		Bdg 2020	Bdg 2021	Bdg 2022	Bdg 2023	DOB 2024
Chap. 013	Atténuation de charges	20 000,00	25 064,54	60 000,00	20 000,00	25 000,00
Chap. 70	Vente de produits	201 378,00	202 200,00	218 800,00	285 350,00	272 310,00
Chap. 73+731	Impôts et taxes / Fiscalité	3 267 175,00	3 654 187,00	3 884 583,00	4 065 000,00	4 500 000,00
Chap. 74	Dotations et subventions	1 183 531,00	1 067 301,00	977 600,00	1 031 144,00	1 057 000,00
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	23 300,00	20 000,00	25 000,00	30 000,00	29 060,00
	Recettes de gestion courante	4 695 384,00	4 968 752,54	5 165 983,00	5 431 494,00	5 883 370,00
Chap. 76	Produits financiers	12 755,00	11 409,00	10 062,00	10 000,00	10 000,00
	Autres recettes	12 755,00	28 461,00	10 062,00	10 000,00	10 000,00
	Recettes réelles de fonctionnement	4 708 139,00	4 997 213,54	5 176 045,00	5 441 494,00	5 893 370,00
Chap. 042	Op.ordre transfert entre sections	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	219 250,00
	Recettes d'ordre	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	219 250,00
002	Excédent de fct reporté		1 120 980,33	1 816 181,21	2 585 229,48	3 330 257,17
TOTAL		4 723 139,00	6 133 193,87	7 007 226,21	8 041 723,48	9 442 877,17

6.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées en augmentation de 5.92 % (+ 300 000 €), principalement dû aux travaux sur le PAVC (Programme Aménagement Voirie Communale) et à l'amende SRU (pénalité liée à l'insuffisance du nombre de logements sociaux).

Charges générales

Les charges à caractère général sont prévues en très forte augmentation due aux dépenses suivantes :

- Démolition des vestiaires du terrain de foot : 40 000 €
- Différents contrats Pôle Espaces Publics (traitement algues vertes et sous-traitance taille des haies) : 30 000 €
- Le PAVC (Programme Aménagement Voirie Communale) : 250 000 €
- L'amende SRU liée à la carence en logements sociaux : 91 000 €

Concernant les charges liées aux énergies (électricité, gaz et carburants), l'estimation 2023 est maintenue.

Les charges générales sont estimées à 1 980 000 € et représentent 37 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les estimations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- Energie (électricité, carburants, combustibles) 580 000 €
- Entretien et réparation voirie 310 000 €
- Contrats de maintenance..... 136 000 €
- Amende SRU 91 000 €
- Denrées alimentaires 90 000 €
- Entretien et réparation bâtiments..... 76 000 €
- Assurances 40 000 €
- Entretien et réparations sur matériel roulant 38 000 €

On considère généralement que 60% des charges générales sont incompressibles.

Charges de personnel

Les charges sont estimées à 2,46 M€, en diminution de 120 000 € (- 4.65 %).

Seules des évolutions sur les postes existants sont envisagées au regard des nécessités d'organisation. Un travail a été engagé dans ce sens et se poursuit, afin de maîtriser les charges tout en assurant les missions et actions déjà engagées.

L'Etat à revalorisé les grilles de rémunération de 5 points à tous les agents au 1^{er} janvier 2024 (soit 24.60 € brut mensuel / agent)

La part patronale de la cotisation retraite CNRACL passe de 30.65% à 31.65%.

Au 1^{er} juillet 2024, une nouvelle cotisation pour le versement mobilité transport est prévu à hauteur de 0.8 % (obligatoire pour tous les employeurs qui emploie au moins 11 salariés dans le ressort d'une zone de versement mobilité).

Charges financières

Les intérêts de la dette sont mandatés en section de fonctionnement.

Ils s'élèvent à 53 630 € pour 2024, contre 65 781 € en 2023.

Autres charges

Le budget principal contribue :

- Au budget annexe Panneaux Photovoltaïques 262 €
- Au budget du CCAS 40 000 €

FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
	Bdg 2020	Bdg 2021	Bdg 2022	Bdg 2023	DOB 2024
Chap. 011 Charges à caractère général	1 232 113,00	1 382 354,83	1 400 394,00	1 530 375,00	1 980 000,00
Chap. 012 Charges de personnel	2 207 050,00	2 258 489,00	2 384 000,00	2 580 000,00	2 460 000,00
Chap. 014 Atténuations de produits	439 508,00	439 508,00	439 508,00	439 508,00	439 508,00
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	388 150,00	401 755,00	406 710,00	423 450,00	408 000,00
Dépenses de gestion courante	4 266 821,00	4 482 106,83	4 630 612,00	4 973 333,00	5 287 508,00
Chap. 66 Charges financières	104 181,00	90 262,00	77 377,00	67 280,00	53 100,00
Chap. 67 Autres charges exceptionnelles	13 188,00	10 527,17	1 000,00	2 000,00	2 000,00
Chap. 68 Provisions	3 000,00	1 000,00	1 000,00	20 375,00	20 000,00
Chap 022 Dépenses imprévues		289 649,00			
Autres dépenses	120 369,00	391 438,17	79 377,00	89 655,00	75 100,00
Dépenses réelles de fonctionnement	4 387 190,00	4 873 545,00	4 709 989,00	5 062 988,00	5 362 608,00
Chap. 023 Virement à la section d'investiss.	74 343,00	997 359,87	1 867 237,21	2 574 537,48	3 680 269,17
Chap. 042 Opér.ordre transfert entre sections	261 606,00	262 289,00	430 000,00	404 198,00	400 000,00
Dépenses d'ordre	335 949,00	1 259 648,87	2 297 237,21	2 978 735,48	4 080 269,17
TOTAL	4 723 139,00	6 133 193,87	7 007 226,21	8 041 723,48	9 442 877,17

6.3 Synthèse section de fonctionnement

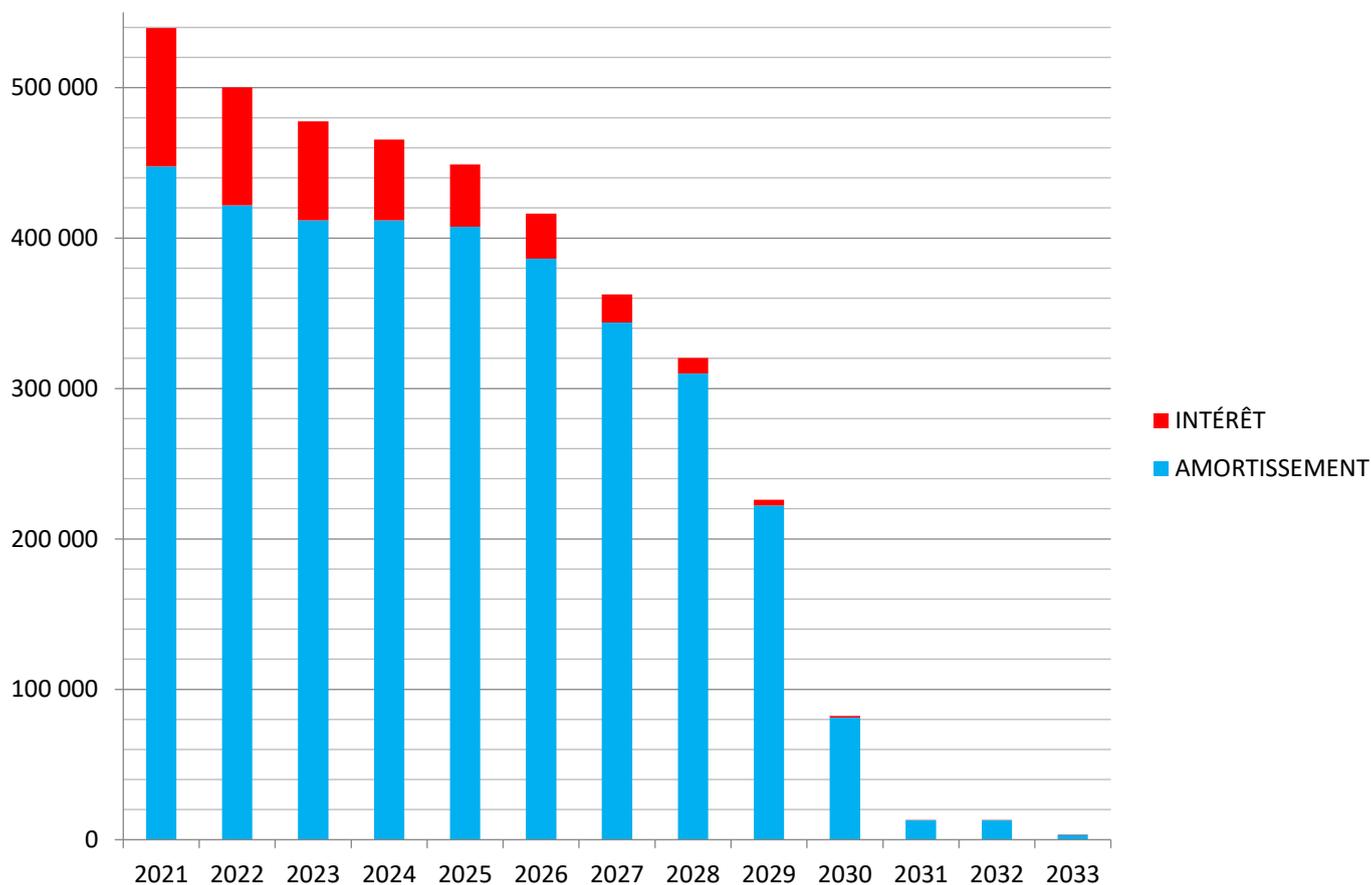
Hors virement à la section d'investissement, le projet de budget s'établit en fonctionnement à :

Recettes	9 442 877 €
Dépenses	5 762 608 €
Autofinancement dégagé	3 680 269 €

Le projet permet de financer la section d'investissement à hauteur de 3,6 M€.

7. Projet budget 2024 – Budget principal – Dette

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS Au 31.12
2021	447 600.21	91 979.35	539 579.56	3 025 141.80
2022	421 727.69	78 390.54	500 118.23	2 603 414.11
2023	411 819.44	65 780.93	477 600.37	2 191 594.67
2024	411 819.44	53 630.14	465 449.58	1 779 775.23
2025	407 575.40	41 484.89	449 060.29	1 372 199.83
2026	386 352.80	29 822.04	416 174.84	985 847.03
2027	343 827.80	18 793.90	362 621.70	642 019.23
2028	309 778.40	10 467.34	320 245.74	332 240.83
2029	222 090.80	3 835.19	225 925.99	110 150.03
2030	81 200.20	1 002.90	82 203.10	28 949.83
2031	12 866.68	277.43	13 144.11	16 083.15
2032	12 866.68	129.47	12 996.15	3 216.47
2033	3 216.47	9.25	3 225.72	0.00
TOTAL	2 665 030.04	571 190.93	3 236 220.97	17 479 740.45



Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 s'établit à 2 191 595 €.
 Sans nouvel emprunt, la dette de la collectivité s'éteint en 2033.
 10 contrats à taux fixe composent la dette de la commune.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 sera de 390 € par habitant.

Les prévisions de la section d'investissement sont effectuées à hauteur de 4 M € en dépenses et 6 M€ en recettes.

8.1 Recettes d'investissement

L'excédent reporté serait de 1,5 M €.

Le projet intègre notamment les recettes propres suivantes :

- FCTVA 95 000 €
- Taxe d'aménagement 120 000 €

Les restes à réaliser en recettes sont constitués de subventions à hauteur de 262 110 €uros :

- Plan de signalétique 38 333 €
- Aménagements de voirie (sécurisation) 31 245 €
- AMI cœur de bourg 17 532 €
- Extension et mutualisation locaux Ecole René Cerclé 175 000 €

L'autofinancement de la section est estimé à 1,99 M€ **32 % des recettes d'investissement**

- Amortissements 400 000 €
- Virement de la section de fonctionnement 1 589 000 €

8.2 Dépenses

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 411 819 € contre 419 228 € en 2023.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement sont estimées à 3 596 350 €

- Restes à réaliser 237 500 €
- Reports 1 321 000 €
- Ecritures nouvelles 2 037 850 €

Grands programmes

- Cœur de bourg (et pôle santé) 1 022 286 €
- Déplacements doux 96 602 €
- Extension école 825 732 €
- Restaurant scolaire 195 000 €

Investissements récurrents 427 530 €

Autres programmes

- Giratoire 500 000 €
- Projet Informatique 50 000 €
- Recensement des haies 18 000 €
- Espaces publics 215 000 €
- Patrimoine bâti 130 000 €
- Police municipale 7 600 €
- Restaurant scolaire 12 500 €
- Foncier / urbanisme 75 000 €
- Autres services (adm-media-s pop) 3 400 €

Le détail des propositions d'investissement est joint en annexe.

9. Projet budget 2024- Présentation consolidée du budget prévisionnel

	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	9 442 877	9 442 877	4 043 139	6 221 800	13 486 016	15 664 677
Bdg annexe Cellules commerciales	66 810	66 810	50 000	50 000	116 810	116 810
Bdg annexe Panneaux photovoltaïques	5 962	5 962	4 792	4 792	10 754	10 754
TOTAL	9 515 649	9 515 649	4 097 931	6 276 592	13 613 580	15 792 241

10. Perspective pluriannuelle de fonctionnement (PPF)

L'exercice 2023 a permis de dégager quelques marges de manœuvre en raison des actions engagées pour optimiser les dépenses et recettes de fonctionnement : de nouvelles recettes et un décalage d'un an sur les charges énergétiques.

Ces actions doivent perdurer sur les exercices à venir voire s'intensifier si certains risques se réalisent.

11. Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Section d'investissement

		CA 21	CFU 22	CFU Prév 23	DOB 2024	2025	2026	2027
FONCTIONNEMENT	Résultat reporté	1 120 980	2 043 265	3 390 983	4 523 011	3 353 773	3 218 283	2 611 695
Recettes réelles		5 136 842	5 570 719	5 678 541	5 893 370	5 969 370	6 008 370	6 008 370
Dépenses réelles		4 130 791	4 223 002	4 546 513	5 362 608	5 504 860	5 614 957	5 727 257
EPARGNE BRUTE DISPONIBLE	25 417 584	2 127 031	3 390 983	4 523 011	5 053 773	3 818 283	3 611 695	2 892 809

Avec alimentation de la section d'investissement en 2024 (1.7 M€), en 2025 (600k€), en 2026 (1 M€) et en 2027 (850 k€).

		CA 21	CFU 22	CFU Prév 23	DOB 2024	2025	2026	2027
RECETTES PROPRES INVESTISSEMENT	18 512 524	2 634 345	2 558 766	2 714 828	4 084 290	2 143 625	2 219 144	2 157 525
Résultat reporté		1 596 406	1 688 237	1 597 828	1 727 959	76 121	67 950	154 691
Autofinancement pris sur épargne brute dispo		83 766			1 700 000	600 000	1 000 000	850 000
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	13 164 140	946 108	960 938	986 869	4 008 169	2 075 675	2 064 453	2 121 928
PROGRAMMES	4 164 509	37 806	58 530	110 553	2 139 620	576 000	571 000	671 000
Coeur de bourg avec intégration du pôle santé	1 082 292	16 494	31 998	11 514	1 022 286			
Déplacements doux	712 918	21 312	22 752	59 252	96 602	171 000	171 000	171 000
Extension école	869 299		3 780	39 787	825 732			
Restaurant scolaire	1 500 000		0		195 000	405 000	400 000	500 000
AUTRES INVESTISSEMENTS (hors prgm)	4 282 333	464 405	376 026	312 701	1 029 200	700 000	700 000	700 000
INVESTISSEMENTS RECURRENTS	1 893 983	0	108 358	151 795	427 530	392 100	407 100	407 100
DETTE (capital)	2 823 315	443 896	418 024	411 819	411 819	407 575	386 353	343 828
SOLDE 1 - INVESTISSEMENT hors emprunts et subventions		1 688 237	1 597 828	1 727 959	76 121	67 950	154 691	35 598

Le solde est indiqué hors subventions nouvelles qui pourraient être obtenues.

La capacité de désendettement de la collectivité en 2024, serait inférieure à 2 années.

12. Synthèse

Le plan pluriannuel de fonctionnement est revu suite aux recettes réellement perçues en 2023, qui se répercutent sur 2024, 2025 et 2026 (+3M€).

La variation des dépenses 2023 est due à plusieurs facteurs :

- vacances de postes en RH (quasiment 2ETP)
- travail d'optimisation des postes qui a abouti à une diminution des charges
- absence de répercussion des augmentations d'énergie en 2023 (protection liée au marché en cours) mais qui devrait peser sur 2024

Le résultat de clôture est donc excédentaire mais la vigilance reste primordiale pour maîtriser la section de fonctionnement malgré des dépenses imprévues qui s'imposent à la commune. L'objectif reste de permettre le financement de l'investissement.

Face à la survenue de besoins d'investissements non budgétés dus à l'obsolescence de certains ouvrages, la commune a créé des lignes budgétaires pour des travaux inopinés. L'évaluation des montants alloués à ces lignes est encore incertaine.

L'ensemble participe à une situation financière saine à l'issue du mandat.